

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE  
DE VOL A VOILE DU PAYS DE FAYENCE

-----  
Siège : Mairie de FAYENCE 83440  
-----

PROCES VERBAL  
COMITÉ SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2018

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie de Fayence sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : Madame Eliane FERAUD (Déléguée de la Communauté de Communes), Messieurs Jean-Luc FABRE (Délégué de Fayence), François CAVALLIER (Délégué du Département), René UGO (Délégué de la Communauté de Communes) et Camille BOUGE (Délégué de Tourrettes).

Absents excusés : Mme Françoise DUMONT (Déléguée du Département), Monsieur Michel LEGUERE (Délégué de Fayence) et Monsieur Michel RAYNAUD (Délégué de Tourrettes)..

Secrétaire de séance : Madame Eliane FERAUD

**Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 28 novembre 2017**

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 28 novembre 2017 qui, n'appelant pas de remarques particulières, est adopté A L'UNANIMITE.

**1. Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du rapport ci-joint**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L.3312-1 de ce même Code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, au sein du Syndicat Mixte sur les orientations budgétaires.

Il précise que, conformément à la loi NOTRe, le Débat d'Orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport.

Monsieur le Président soumet ainsi le rapport ci-dessous, joint à la présente délibération pour transmission au contrôle de légalité.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire qui sera suivi, dans les deux mois de la présente, par l'examen du budget 2018.
- VOTE le présent Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport joint à la présente délibération pour transmission au contrôle de légalité.

**RAPPORT PORTANT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

<u>2.1 – Résultats de l'exercice budgétaire 2017</u>	Rappel 2016	Résultats 2017
Excédent de fonctionnement :	34 708.32€	36 238.17€
Déficit d'investissement :	1 013.83€	
Excédent d'investissement :		62 663.28€
Déficit des Restes à réaliser :	19 140.00€	82 560.00€
Report en N + 1 :	14 554.49€	16 341.45€

Il sera prévu, lors du vote du Budget Primitif 2018, de reprendre en section de fonctionnement un excédent de 16 341.45€ et en section d'investissement, un excédent de 62 663.28€ ainsi qu'un excédent de fonctionnement capitalisé de 19 896.72€.

2.2 - Réalisations 2017

- Des travaux de mise en sécurité ont été réalisés sur l'installation électrique du hangar atelier. Ces travaux, préconisés par l'APAVE dans le cadre du contrôle annuel des installations électriques, ont été réalisés par l'entreprise S3EM au mois de juin ;

➤ Suite au lancement de la maîtrise d'œuvre complète pour la mise en œuvre des travaux de l'ADAP du centre de Vol à Voile, maîtrise d'œuvre confiée à Monsieur Stéphane COMBY, le marché de travaux a été lancé à deux reprises :

- Une première fois, le 20 novembre 2017 avec 3 lots :
  - Lot 1 – Aménagements extérieurs et maçonnerie : 1 seule offre ayant été faite pour ce lot avec des prix excédant les crédits budgétaires, l'offre a été déclarée inacceptable et le lot 3 infructueux ;
  - Lot 2 – Menuiseries – L'offre de l'Entreprise REGINA (21 056€ HT) a été retenue mais est toujours en cours de mise au point pour les caractéristiques techniques des produits proposés et le prix ;
  - Lot 3 – Electricité – Plomberie : Après négociation, l'offre de l'Entreprise ROUSTAN a été retenue pour un montant total HT de 13 960€.
- Après redéfinition des besoins, il a été décidé, pour des raisons budgétaires, de scinder le lot 1 en 2 lots :
  - Lot 1A – Maçonnerie, qui a été relancé le 05 janvier 2018 et qui est en cours d'attribution à l'Entreprise CASSERI FRERES, pour un montant total HT de 22 280.30€ qui doit faire l'objet d'une mise au point en raison de la suppression d'un poste chiffré à 6 440€ HT et le rajout du poste plans d'exécution non chiffré à ce jour.
  - Lot 1B – Aménagements extérieurs qui sera relancé en fin d'année 2019 ou début 2020 et estimé à 70 000€ HT.

A ce jour, les lots 1A, 2 et 3 s'élèvent à la somme de 50 856.30€ HT et le lot 1B est estimé à 70 000€ HT, soit un total de travaux AD'AP avoisinant les 120 856.30€, contre 65 700€ HT estimés par le Maître d'œuvre en octobre 2015.

Pour financer cette 1<sup>ère</sup> partie de travaux AD'AP, un emprunt de 50 000€ a été effectué en décembre dernier auprès de la Caisse des Dépôts, sur 15 ans à un taux fixe de 1.43% avec une 1<sup>ère</sup> échéance fixée au 1<sup>er</sup> avril 2018.

### 2.3 – Projets 2018

*Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes :*

- Les participations des membres du Syndicat Mixte (Département, Communauté de Communes et les communes de Fayence et Tourrettes) devraient être maintenues pour les années 2018 et 2019 à leur montant 2017, soit à 2 450€ pour chacun des membres (fonctionnement + investissement).
- Les loyers 2018 seront proposés au BP comme suit :
  - Revalorisation du loyer de l'AAPCA, selon l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 (126.19) / 2016 (125.25), soit une augmentation de 0.75% et un nouveau loyer annuel de 10 612.87€, contre 10 533.81€ en 2017 ;
  - Revalorisation du loyer de M. BOUCHARDON à sa date anniversaire, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2018, selon l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 / 2015 (125.90 / 125.19), soit une augmentation de 0.57% et un nouveau loyer mensuel de 201.13€, contre 200€ en 2017 ;
  - Revalorisation du loyer du restaurant, selon l'indice du coût de la construction du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 / 2016 (1664/1622) pour la SARL VAV, représentée par sa gérante Nadège ANNAERT, soit une augmentation de 2.59% et un nouveau loyer annuel de 14 846.10€, contre 14 471.38€ en 2017.
- Indemnité de 2 000€ à verser à la SARL SCI 3M et HYDRO AERO CONCEPT, suite à la condamnation du Tribunal Administratif de Toulon le 28.12.2017 et l'annulation de la délibération du Syndicat Mixte du 02 septembre 2014 ayant accordé une servitude de passage et de tréfonds pour les réseaux sur le chemin Nord-Est, au profit des parcelles K617, K618 et K619 appartenant à Mme Josette MILANO, lieudit « La Grande Bastide ».
- Suite aux forts vents survenus le 03 janvier dernier, les toitures ont été réparées dans l'urgence avant les pluies par l'entreprise BATITOITURE83, entreprise qui préconise un remaniement complet de toutes les toitures avec brossage et collage de l'ensemble des tuiles une à une, le tout pour un montant forfaitaire de 4 500€.
- La révision des valeurs locatives des locaux professionnels a concerné les locaux à caractère commercial (restaurant) ainsi que les biens divers (bureaux). De ce fait, les bâtiments, propriété du Syndicat Mixte, ont été revalorisés de la manière suivante :
  - Bâtiments situés sur la Commune de Fayence : de 4 122 à 4 766€ de base (+ 15.62%) ;

○ Bâtiments situés sur la Commune de Tourrettes : de 1 491 à 11 059€ de base (+ 641.72%) ; Afin d'en amortir les impacts, un dispositif de lissage sur 10 ans a été prévu.

Cependant, l'augmentation du montant de la Taxe Foncière, même lissée sur 10 ans, se traduira, à terme en 2026, hors revalorisation annuelle des bases, modification éventuelle des taux et frais de gestion, à des montants de 489€ et 4 470€, contre 423€ et 1 043€ en 2016. En parallèle, les montants de TEOM passeront de 1 055€ à 2 103€.

- Proposition de maintien de la subvention de 1 000€ pour l'Association Aéronautique Fayence Oldtimers.

#### 2.4 – Structure et gestion de l'encours de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dette en capital du Syndicat Mixte s'élève à 61 262.09€ et repose sur deux emprunts :

- L'emprunt de 50 000€ réalisé en décembre 2017 pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux liés à l'AD'AP ;
- L'emprunt renégocié avec le Crédit Agricole dont la dernière échéance est prévue pour le 16.01.2019.

Pour financer la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux liés à l'ADAP (aménagement extérieurs), il sera proposé au budget primitif 2018 de recourir à un emprunt, en toute fin d'année, selon le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux	:	70 000€ HT
- Emprunt (71.43%)	:	50 000€
- Autofinancement (28.57%)	:	20 000€

Les travaux seraient réalisés, pour cette 2<sup>ème</sup> tranche, dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et l'emprunt levé en même temps.

## **2. Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2017**

### 2.1 – Approbation du compte de gestion 2017 du Trésorier

Monsieur le Président préconise l'adoption du compte de gestion qui n'appelle aucune observation particulière.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2017, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2.2 – Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2016 :

Monsieur le Président présente au Comité syndical le compte administratif 2016 ainsi que les résultats de l'année également soumis au vote :

Libellés	Investissement Dépenses déficits	Investissement Recettes excédents	Fonction. Dépenses déficits	Fonction. Recettes excédents	Ensemble Dépenses déficits	Ensemble Recettes excédents
Résultats reportés	1 013.83			14 554.49	1 013.83	14 554.49
Résultat affecté		20 153.83				20 153.83
Opérations de l'exercice	17 798.20	61 321.48	10 789.03	32 472.71	28 587.23	93 794.19
<b>TOTAUX</b>	<b>18 812.03</b>	<b>81 475.31</b>	<b>10 789.03</b>	<b>47 027.20</b>	<b>29 601.06</b>	<b>128 502.51</b>
Résultats de clôture		62 663.28		36 238.17		98 901.45
RAR	82 560.00				82 560.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>101 372.03</b>	<b>81 475.31</b>	<b>10 789.03</b>	<b>47 027.20</b>	<b>112 161.06</b>	<b>128 502.51</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>19 896.72</b>			<b>36 238.17</b>		<b>16 341.45</b>

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2017 présenté par Monsieur Jean-Luc FABRE,
- DÉCIDE d'affecter, sur les 36 238.17€ d'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017, une partie, soit 16 341.45€, au compte 002 (« Résultat de fonctionnement reporté ») et le reste, soit 19 896.72€ pour combler le besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 (« Excédent de fonctionnement capitalisé »).

Le Président,  
Jean-Luc FABRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h50.

